Session ordinaire 2022-2023

RM/LB/JCS P.V. ECEAT 04

Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

Procès-verbal de la réunion du 11 novembre 2022

(La réunion a eu lieu par visioconférence)

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions jointes des 4 (AVDR, ENEJER, ECEAT, LOG), 5 (matin - ECEAT, CMT) et 5 (après-midi - ECOPC, ECEAT, MOPTP) et de la réunion du 14 octobre 2022

2. 8080 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2023 et modifiant :
1° la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung ») ;
2° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
3° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
4° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
5° la loi modifiée du 23 décembre 2005 portant introduction d'une retenue à la source libératoire sur certains intérêts produits par l'épargne mobilière ;
6° la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;
7° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
8° la loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière ;
9° la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile ;
10° la loi modifiée du 25 mars 2020 portant création du Fonds spécial de soutien au développement du logement ;
11° la loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0
- Rapporteur : Monsieur Max Hahn

   8081 Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2022-2026
- Rapporteur : Monsieur Max Hahn

- Présentation des volets « énergie » et « aménagement du territoire »

3. Divers

*

Présents : M. François Benoy, Mme Myriam Cecchetti, M. Paul Galles, M. Max Hahn, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Jessie Thill, M. Carlo Weber

Mme Nancy Arendt épouse Kemp remplaçant M. Gilles Roth
M. Marc Spautz remplaçant Mme Martine Hansen

M. Claude Turmes, Ministre de l'Energie

Mme Marie-Josée Vidal, M. Paul Matzet, M. Marco Marques, du Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

M. Laurent Besch, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Semiray Ahmedova, M. André Bauler, M. Félix Eischen, Mme Stéphanie Empain, M. Gusty Graas, Mme Martine Hansen, M. Fred Keup, M. Gilles Roth

M. Marc Goergen, observateur délégué

*

Présidence : M. François Benoy, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions jointes des 4 (AVDR, ENEJER, ECEAT, LOG), 5 (matin - ECEAT, CMT) et 5 (après-midi - ECOPC, ECEAT, MOPTP) et de la réunion du 14 octobre 2022

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont approuvés.

2. 8080 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2023 et modifiant :
1° la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung ») ;
2° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
3° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
4° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
5° la loi modifiée du 23 décembre 2005 portant introduction d'une retenue à la source libératoire sur certains intérêts produits par l'épargne mobilière ;
6° la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;
7° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
8° la loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière ;
9° la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile ;
10° la loi modifiée du 25 mars 2020 portant création du Fonds spécial de soutien au développement du logement ;
11° la loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0

8081 Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2022-2026

Présentation du volet « énergie »

Monsieur le Ministre présente tout d'abord le volet « énergie » du projet de budget en se basant sur les pages 2 à 6 du document annexé au présent procès-verbal. Il insiste sur quelques postes budgétaires importants, dont notamment :

- le poste « Rémunération du personnel » ;
- le poste « Frais d'experts et d'études » ;
- le poste « Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité : indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses », qui correspond au contrôle par organisme agréé du respect de l'obligation de stockage en produits pétroliers, ainsi qu'à divers abonnements à des services spécialisés en cotation (ex : Bloomberg) ;
- le poste « Frais en relation avec la prise en charge par l'Etat des frais engendrés par l'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel ainsi qu'en relation avec la prise en charge par l'Etat des frais engendrés par le frein des prix du gaz », qui est une compensation extraordinaire dans le domaine du gaz et des réseaux de chaleur (il s'agit d'une des mesures de l'accord tripartite) ;
- le poste « Aide aux utilisateurs des bornes de recharge électriques », établi en prévision d'une éventuelle hausse des prix de l'électricité et afin de pouvoir continuer à offrir des prix intéressants aux utilisateurs des bornes de recharge électriques ;
- le poste « Frais en relation avec l'exécution de l'article 13 du règlement (UE) 2017/1938 du 25 octobre 2017 concernant des mesures visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel », qui est une mesure de sauvegarde préventive pour le cas de figure où il n'y aurait plus aucun ravitaillement en gaz naturel ;
- le poste « Frais en relation avec la reprise par l'Etat de l'infrastructure de charge publique des gestionnaires de réseaux de distribution ». Cette reprise étatique est une obligation fixée par une directive européenne, mais elle n'a cependant pas encore été transposée en droit national.

Suite à cette présentation, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

Suite à une question de Monsieur Max Hahn (DP) relative au poste « Frais en relation avec la prise en charge par l'Etat des frais engendrés par l'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel ainsi qu'en relation avec la prise en charge par l'Etat des frais engendrés par le frein des prix du gaz », Monsieur le Ministre explique qu'à l'heure actuelle, il est impossible de savoir quelle sera l'évolution des prix de l'énergie. En effet, à un scénario optimiste (températures clémentes durant l'hiver et/ou Chine peu présente en tant que consommateur sur le marché de l'énergie à cause d'une politique de confinements massifs) s'oppose un scénario pessimiste (cyberattaques visant le port de Zeebrugge et rendant impossibles les importations de gaz naturel liquéfié et/ou sabotage des gazoducs norvégiens). Dans ce dernier cas, le budget prévu ne serait aucunement suffisant.

Suite à une autre question de Monsieur Max Hahn, il est précisé que les détails relatifs à l'évolution des coûts du développement du réseau électrique sont communiqués par l'ILR au Ministère de l'Energie chaque année à la fin du mois de novembre. À ce stade, il n'est donc pas possible de connaître les chiffres exacts pour l'exercice en cours.

Monsieur Max Hahn, Monsieur Jean-Paul Schaaf (CSV) et Monsieur Paul Galles (CSV) souhaitent obtenir des informations concernant le poste budgétaire « Aide aux utilisateurs des bornes de recharge électriques ». Monsieur le Ministre informe que le crédit budgétaire de 15 millions d'euros est prévu en 2023 pour le cas où l'État devrait intervenir afin d'atténuer les hausses de prix de l'électricité aux bornes de recharge électriques. Il précise en outre que, pour les exercices 2024 à 2026, le poste n'a pas été pourvu, alors qu'il est impossible de connaître l'évolution des prix de l'électricité sur les marchés à cette échéance.

Présentation du volet « aménagement du territoire »

Monsieur le Ministre présente ensuite le volet « aménagement du territoire » du projet de budget en se basant sur les pages 7 à 17 du document annexé au présent procès-verbal. Celui-ci s'inscrit dans la continuité du budget 2022 et se subdivise en trois volets : national, transfrontalier et européen.

Sa présentation ne soulève ni question, ni commentaire de la part des membres de la Commission.

3. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 16 novembre 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

11 novembre 2022

BUDGET 2023

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire

Département de l'énergie

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement
du territoire

Budget MEA – Département de l'énergie

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire

Département de l'énergie

Budget MEA – Département de l'énergie

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

(Volume I, p. 354-355 et 460; Volume II, p. 240-241 et 314)

Dénomination	Article budgétaire	2022	2023	2024	2025	2026
Rémunération du personnel	25.0.11.005	3 403 592	3 936 128	4 117 000	4 246 000	4 380 000
Frais de route et de séjour, frais de déménagement	25.0.12.010	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Frais de route et de séjour à l'étranger	25.0.12.012	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000
Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	25.0.12.020	2 500	2 500	3 500	3 500	3 500
Frais d'experts et d'études	25.0.12.120	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000
Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	25.0.12.190	30 000	50 000	40 000	40 000	40 000
Frais en relation avec des actes et manifestation de la vie publique à caractère protocolaire ou social: dépenses diverses	25.0.12.230	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000

Budget MEA – Département de l'énergie

(Volume I, p. 354-355 et 460; Volume II, p. 240-241 et 314)

Dénomination	Article budgétaire	2022	2023	2024	2025	2026
Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	25.0.12.260	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	25.0.12.270	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité: indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses	25.0.12.320	50 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Frais en relation avec la prise en charge par l'Etat des frais engendrés par l'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel ainsi qu'en relation avec la prise en charge par l'Etat des frais engendrés par le frein des prix du gaz	25.0.31.040	-	392 000 000	-	-	-
Frais en relation avec la prise en charge par l'Etat des frais engendrés par l'utilisation des réseaux de distribution d'électricité basse tension	25.0.31.041	-	100	-	-	-
Soutien aux producteurs de biogaz en tant que rémunération du biogaz injecté dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz	25.0.33.004	6 847 200	5 337 738	5 338 000	8 500 000	8 500 000

Budget MEA – Département de l'énergie

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

(Volume I, p. 354-355 et 460; Volume II, p. 240-241 et 314)

Dénomination	Article budgétaire	2022	2023	2024	2025	2026
Aide aux utilisateurs des bornes de recharge électriques	25.0.34.060	-	15 000 000	-	-	-
Frais en relation avec l'exécution de l'article 13 du règlement (UE) 2017/1938 du 25 octobre 2017 concernant des mesures visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel	25.0.35.010	-	100	100	-	-
Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales	25.0.35.060	301 000	301 000	301 000	301 000	301 000
Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique « Klima-Agence"	25.0.41.012	1 500 000	1 600 000	1 600 000	1 700 000	1 700 000
Dotation à l'établissement public "Agence nationale de stockage de produits pétroliers"	25.0.41.014	100	100	100	100	100

Budget MEA – Département de l'énergie

(Volume I, p. 354-355 et 460; Volume II, p. 240-241 et 314)

Dénomination	Article budgétaire	2022	2023	2024	2025	2026
Acquisition d'équipements spéciaux	55.0.74.040	6 000	6 000	1 000	1 000	1 000
Frais en relation avec la reprise par l'Etat de l'infrastructure de charge publique des gestionnaires de réseaux de distribution	55.0.74.041	-	7 800 000	100	-	-
Acquisition d'équipements informatiques	55.0.74.050	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500
Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	55.0.74.064	17 000	15 000	11 000	11 000	11 000
Alimentation du fonds climat et énergie	55.0.93.001	100	100	-	-	-

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement
du territoire

Le **budget 2023** s'inscrit dans

- la **continuité du budget 2022 et**
- les **recommandations de la circulaire budgétaire.**

VOLET I - PLANIFICATION STRATÉGIQUE NATIONALE

- Adoption et mise en oeuvre du nouveau Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT2023), qui s'inscrit résolument dans une démarche participative et démocratique et qui décline sa stratégie en 11 espaces d'action;
- Assurer la mise en œuvre des stratégies, concepts et projets issus de la consultation internationale « Luxembourg in transition - LIT » et donner ainsi un véritable caractère opérationnel à la politique d'aménagement du territoire en coopération avec les communes et les acteurs concernés;

  (projets: ceinture verte agglo-centre, Differdange, Foetz, Metzeschmelz)

VOLET I - PLANIFICATION STRATÉGIQUE NATIONALE

- Observatoire du développement spatial (ODS)

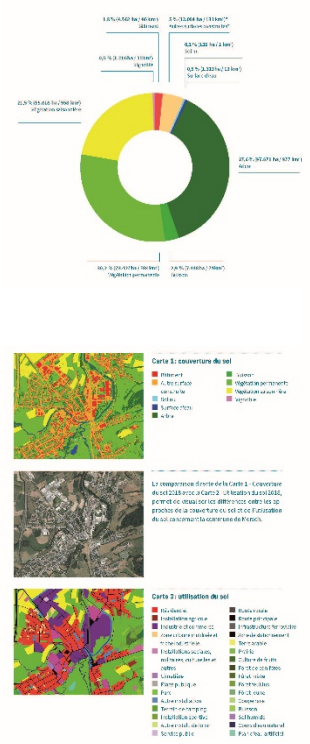

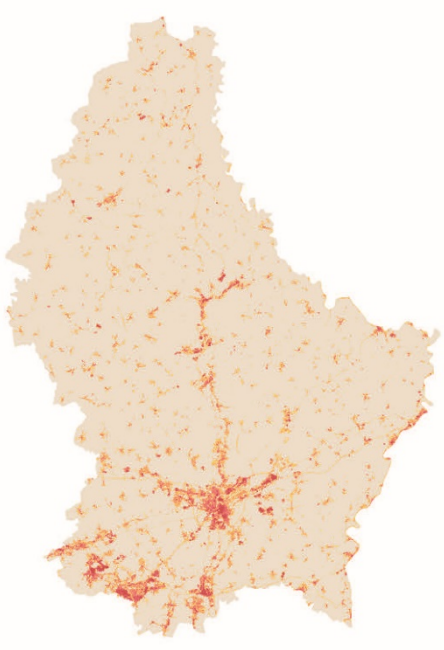

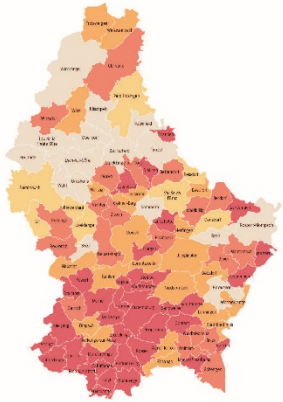

VOLET I - PLANIFICATION STRATÉGIQUE NATIONALE

- **Mise en œuvre des visions territoriales** : Agglo-Centre, Région Sud et Nordstad

- **Nouvelle convention:**

  Canton Rédange

- **Renouvellement** des conventions des trois parcs naturels pour 2023

VOLET II – COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

- Définition de stratégie intégrée de développement territorial pour les différentes aires fonctionnelles couvrant l'ensemble des frontières du pays
- Pérennisation du projet Entwicklungskonzept Oberes Moseltal (EOM)
- Coopérations bilatérales

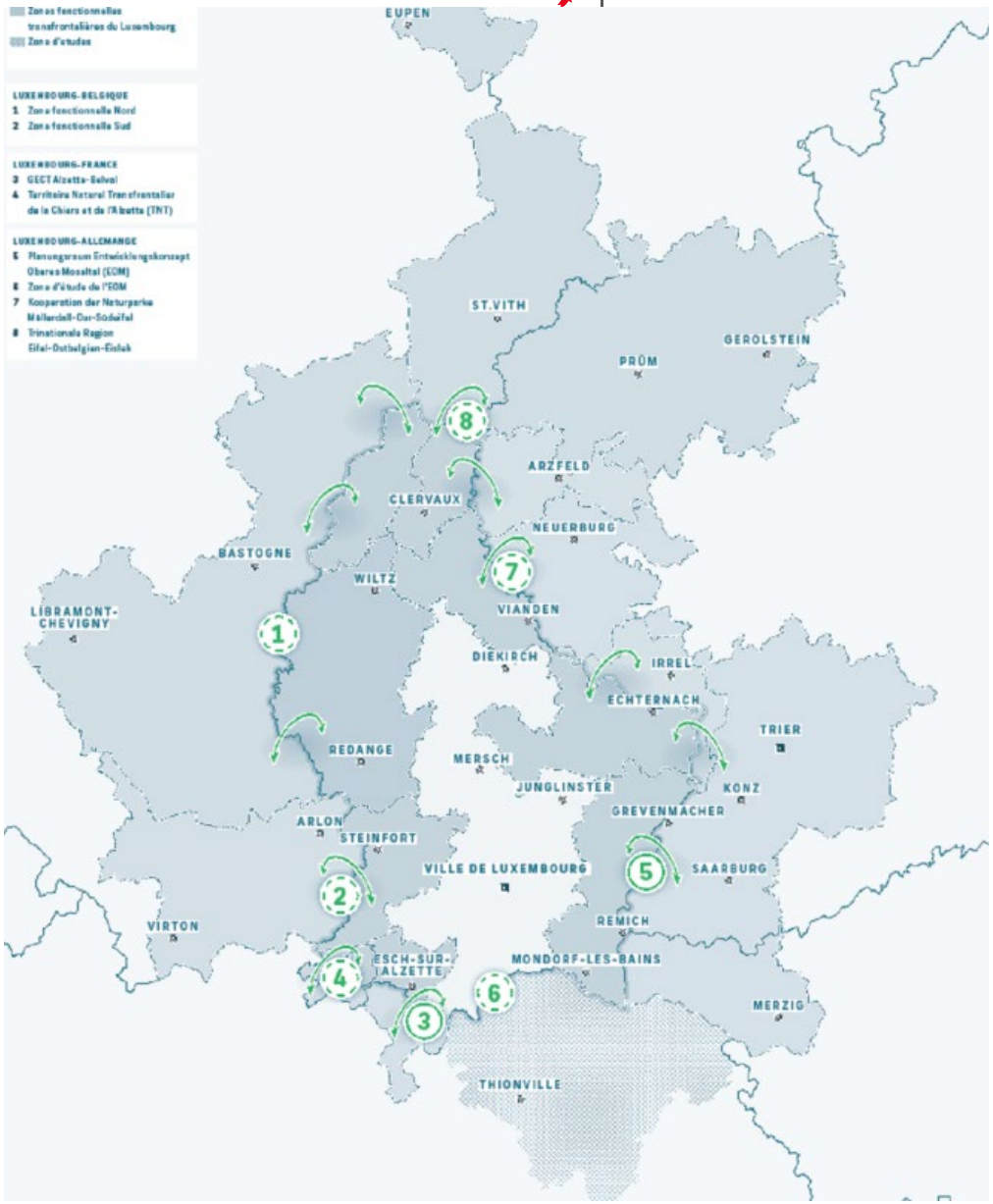

VOLET III – NIVEAU EUROPÉEN

- Mise en œuvre du Programme ESPON 2030, approuvé le 6 juillet 2022 par la Commission européenne

  -> période de programmation 2021-2027
  - enveloppe globale: 60.000.000 €,
  - dont FEDER: 48.000.000 €;

- Mise en œuvre du Programme INTERREG VI A Grande Région, approuvé le 7 octobre 2022 par la Commission européenne

  -> période de programmation 2021-2027
  - enveloppe globale: 303.237.335 €,
  - dont FEDER: 181.942.401 €,
  - contribution du DATer: 457.878 €;

- Soutien à la mise en œuvre de l'Agenda territorial et de la Charte de Leipzig

Budget MEA – Département de l'aménagement du territoire

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

(Volume I, p. 355-360 et 460; Volume II, p. 241-243 et 314)

Dénomination	Article Budgétaire	2022	2023	2024	2025	2026
Rémunération du personnel	25.1.11.005	4 687 942	5 532 818	5 787 000	5 969 000	6 157 000
Indemnités pour services extraordinaires	25.1.11.130	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Indemnités pour services de tiers	25.1.12.000	4 000	4 000	5 000	6 000	6 000
Frais de route et de séjour	25.1.12.010	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Frais de route et de séjour à l'étranger	25.1.12.012	38 000	38 000	40 000	41 000	42 000
Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	25.1.12.020	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Frais d'experts et d'études	25.1.12.120	900 000	950 000	1 010 000	1 030 000	1 030 000
Parcs naturels: frais d'experts et d'études	25.1.12.122	105 000	105 000	110 000	112 000	112 000
Frais de consultance en relation avec le système d'information géographique (SIG)	25.1.12.125	35 000	100 000	40 000	30 000	15 000
Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	25.1.12.190	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000

Budget MEA – Département de l'aménagement du territoire

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

(Volume I, p. 355-360 et 460; Volume II, p. 241-243 et 314)

Dénomination	Article Budgétaire	2022	2023	2024	2025	2026
Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses	25.1.12.230	25 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Frais de fonctionnement d'ESPON	25.1.12.250	529 000	-	-	-	-
Frais de fonctionnement du Centre écologique et touristique du Parc Housen incombant à l'Etat	25.1.12.251	220 000	220 000	220 000	220 000	220 000
Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	25.1.12.260	150 000	155 000	155 000	155 000	155 000
Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	25.1.12.270	4 500	4 500	5 000	5 000	5 000
Participation de l'État au financement des démarches conventionnées avec des asbl, fondations et autres organisations en vue de la mise en oeuvre d'une politique de développement territorial durable	25.1.33.000	-	70 000	70 000	72 000	75 000
Participation de l'Etat dans les actions et projets INTERREG	25.1.35.010	284 450	485 000	459 000	121 000	122 000

Budget MEA – Département de l'aménagement du territoire

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

(Volume I, p. 355-360 et 460; Volume II, p. 241-243 et 314)

Dénomination	Article Budgétaire	2022	2023	2024	2025	2026
Participation de l'Etat aux frais de la structure «Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR)»	25.1.35.020	30 000	30 000	30 000	32 000	32 000
Remboursement de la TVA sur les projets ESPON	25.1.35.030	100	100	100	100	100
Indemnité à payer en cas d'instauration de servitudes et participation financière de l'Etat en cas d'évaluations environnementales supplémentaires à charge des communes	25.1.35.040	100	100	100	100	100
Contributions à des organismes internationaux	25.1.35.060	26 800	26 800	27 000	27 000	27 000
Participation de l'État aux frais de fonctionnement et de personnel de l'« Entwécklungsgesellschaft Nordstad »	25.1.41.000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Participation financière aux frais de fonctionnement du GIE "Centre écologique et touristique du Parc Housen"	25.1.41.001	100	100	100	100	100
Participation financière de l'État aux frais de fonctionnement du GIE LERAS et du GECT ESPON	25.1.41.002	-	567 000	590 000	607 000	624 000

Budget MEA – Département de l'aménagement du territoire

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

(Volume I, p. 355-360 et 460; Volume II, p. 241-243 et 314)

Dénomination	Article Budgétaire	2022	2023	2024	2025	2026
Participation de l'Etat au financement de services et de recherches dans le domaine de l'aménagement du territoire prestés par l'Observatoire du développement spatial ou d'autres établissements publics scientifiques	25.1.41.010	209 000	200 000	200 000	200 000	210 000
Participation de l'Etat au financement des démarches conventionnées prévues dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de développement régional durable	25.1.43.001	645 000	705 000	700 000	703 000	703 000
Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels	25.1.43.030	1 999 500	2 426 000	2 659 000	2 804 000	3 149 000
Participation de l'Etat à des projets particuliers réalisés par les parcs naturels	25.1.43.031	360 000	340 000	376 000	374 000	394 000
Subsides aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à accompagner le développement régional	25.1.43.300	20 000	20 000	20 000	25 000	25 000

Budget MEA – Département de l'aménagement du territoire

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

(Volume I, p. 355-360 et 460; Volume II, p. 241-243 et 314)

Dénomination	Article Budgétaire	2022	2023	2024	2025	2026
Acquisition d'équipements spéciaux	55.1.74.040	2 500	2 000	3 000	3 000	3 000
Acquisition d'équipements informatiques	55.1.74.050	20 000	18 000	18 000	18 000	18 000
Acquisition de logiciels	55.1.74.060	15 000	13 000	14 000	15 000	15 000